

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **ALLONS EN VENT**

Forme juridique : 706

Adresse : Route de Vencimont

N° : 16

Boîte :

Code postal : 5570

Commune : Beauraing

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet : allonsenvent.be

Adresse e-mail : info@allonsenvent.be

Numéro d'entreprise

0475.987.215

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

23-02-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-04-2026

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **LAMBIN Guillaume**

Rue de Robiano 9

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-23

Fin de mandat : 2029-04-23

Administrateur

### **LAMBIN Jean**

Rue des Floralies 85

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-04-27

Fin de mandat : 2031-04-27

Administrateur

### **VAN RILLAER Lionel**

Rue Middelbourg 33

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-04-23

Fin de mandat : 2029-04-23

Président du Conseil d'Administration

### **DESHAYES Victoria**

Avenue Voltaire 161

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-02-23

Fin de mandat : 2028-04-23

Administrateur

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>92.000</u></b>	<b><u>92.000</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	0	0
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>92.000</b>	<b>92.000</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>779.064</u></b>	<b><u>789.167</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>200.647</b>	<b>159.496</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	200.647	159.496
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>40.141</b>	<b>46.283</b>
Créances commerciales		40	4.006	35.971
Autres créances		41	36.135	10.313
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>520.000</b>	<b>572.500</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>16.036</b>	<b>6.771</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>2.240</b>	<b>4.117</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>871.064</b>	<b>881.167</b>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Apport</b>					
			10/15	<b><u>704.616</u></b>	<b><u>712.392</u></b>
			10/11	<b>229.423</b>	<b>230.223</b>
	Disponible		110	229.423	230.223
	Indisponible		111		
<b>Plus-values de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
	Réserves indisponibles		12		
	Réserves statutairement indisponibles		13		
	Acquisition d'actions propres		130/1		
	Soutien financier		1311		
	Autres		1312		
	Réserves immunisées		1313		
	Réserves disponibles		1319		
			132		
			133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>475.193</b>	<b>482.169</b>
<b>Subsides en capital</b>					
			15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>					
			19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>					
			16	<b><u>95.049</u></b>	<b><u>95.049</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
	Pensions et obligations similaires		160/5	<b>95.049</b>	<b>95.049</b>
	Charges fiscales		160		
	Grosses réparations et gros entretien		161		
	Obligations environnementales		162	95.049	95.049
	Autres risques et charges		163		
			164/5		
<b>Impôts différés</b>					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>71.399</b>	<b>73.726</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>71.276</b>	<b>73.532</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	12.076	7.834
Fournisseurs		440/4	12.076	7.834
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	5.705	12.611
Impôts		450/3	5.705	12.611
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	53.496	53.087
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>123</b>	<b>194</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>871.064</b>	<b>881.167</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-9.250	113.953
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	55.526	142.940
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	64.777	28.987
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.044	1.015
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-10.295</b>	<b>112.938</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>19.400</b>	<b>30.883</b>
Produits financiers récurrents		75	19.400	30.883
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>114</b>	<b>60</b>
Charges financières récurrentes		65	114	60
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>8.992</b>	<b>143.761</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>0</b>	<b>32.204</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>8.992</b>	<b>111.556</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>8.992</b>	<b>111.556</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>491.161</b>	<b>498.201</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	8.992	111.556
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	482.169	386.645
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>800</b>	<b>500</b>
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>475.193</b>	<b>482.169</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>16.768</b>	<b>16.532</b>
Rémunération de l'apport	694	15.968	16.032
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	0	0
Autres allocataires	697	800	500

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	0
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	0	
8129P	XXXXXXXXXX	0
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	0	
(21)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	788.845
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	788.845	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	788.845
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	788.845	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>0</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	92.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	92.000	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	92.000	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## 1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables.

2. Les frais d'établissement (frais relatifs à la constitution de l'entreprise, frais relatifs aux différentes augmentations de capital, frais relatifs aux prêts obligataires convertibles=) font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

## 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les immobilisations incorporelles sont relatives aux développements de nouveaux projets. Annuellement, si le projet n'a pas abouti, la société procède à une évaluation raisonnable des chances d'aboutissement de ceux-ci et procède à une éventuelle perte de valeur sur les projets considérés comme ne devant pas aboutir. La durée de vie des immobilisations incorporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation :

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.) ;
- Frais de coordination sécurité et santé ;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD) ;
- Frais de géomètres ;

Elles sont amorties au même rythme que le matériel et outillage (éoliennes).

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien, une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place. Cette provision est capitalisée en tant qu'accessoires des machines et outillages.

L'amortissement est calculé de façon linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs. Ces durées de vie se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles  
 dépenses de développement 5 ans  
 autres 5 ans

Immobilisations corporelles  
 terrains illimité  
 frais accessoires sur achats de terrains 1 an  
 matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans  
 matériel de bureau de 5 à 10 ans  
 matériel informatique de 3 à 5 ans  
 mobilier de bureau de 5 à 10 ans  
 autres max. 20 ans

## 4. Les immobilisations financières :

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale

## 5. Les créances commerciales et autres créances :

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

## 6. Les valeurs disponibles :

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

## 7. Les dettes :

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

## 8. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan et qui :

- résulte d'un élément passé
- il est probable qu'elle engendrera de charges et des flux de trésorerie
- dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

A défaut de données plus précises, la société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement éolien (Machines et frais accessoires) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 15 années, comme celui du parc éolien lui-même.
- une provision pour couvrir le remplacement du générateur 10 ans après la mise en service des éoliennes à concurrence de 5% du prix d'acquisition de l'éolienne (Machine) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 10 années.

Dans le cas particulier de l'éolienne Enercon E-48 au Tienne du Grand Sart ("l'éolienne des enfants"), le calcul des provisions est basé sur les informations transmises par la société Enercon à Allons en Vent le 22/12/2011:

- provision pour démantèlement : 31,671.15EUR à constituer les 15 premières années, soit un montant annuel de 2,165.86EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2020
- provision pour grosses réparations : 60,000.00EUR à constituer les 12 premières années, soit un montant annuel de 6,570.02EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2017

Les montants à provisionner annuellement seront indexés avec la formule suivante:

Nouveau montant = montant calculé en décembre 2011 x (indice santé décembre / indice santé décembre 2011), avec indice santé décembre 2011 = 117,52 (base 2004).

## 9. Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation ont été évalués sur base des deux règles suivantes :

Charges à reporter : les charges ou fraction de charge afférentes à l'exercice suivant mais dont la comptabilisation est déjà intervenue ont été évaluées compte tenu du montant imputable à l'exercice suivant ;

Charges à imputer : les charges ou fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne sont payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice ;

Produits acquis : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice mais dont la comptabilisation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant ont été évalués compte tenu du montant imputable à l'exercice ;

Produits à reporter : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice suivant et qui ont été encaissés au cours de l'exercice sont évalués au montant afférent à l'exercice suivant.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
<b>Eolienne citoyenne de Fauvillers</b> 0765233988 Chemin du Grand Champ, Bodange 126 6637 Fauvillers BELGIQUE			14		2024-12-31	EUR	226.900	-119.898

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel